



MINISTRE DES FINANCES

COFED

CELLULE D'APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL
DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT



Convention de financement :9 ACP ZR 17 - 9 ACP RCE 016

Projet : « Réhabilitation et réintégration socio-économique après la guerre dans les régions de l'Est de la République démocratique du Congo (LRRD), programme Est-Congo 9ème FED-PEC ».

PROCES VERBAL DE LA VISITE GUIDEE ET DE LA REUNION DE CLARIFICATION

REFERENCE DE PUBLICATION : EuropeAid/130246/D/WKS/CD

L'an deux mille dix, le vingt neuvième jour du mois de septembre, il a été organisée et s'est tenue à Bukavu, dans le Sud-Kivu, une visite de site du pont RUZIZI I (à construire) suivie d'une réunion de clarification avec les entreprises, potentiels soumissionnaires au marché dont la référence de publication est reprise en marge.

Conformément aux articles 13 de l'avis du marché et 6 des instructions aux soumissionnaires, six entreprises ont participé à la visite de site et les représentants desdites entreprises ont assisté à la réunion de clarification tenue dans les locaux de la direction provinciale de l'Office des routes (OR) du Sud Kivu.

La dite visite qui a connu également la participation d'un délégué de l'OR/Sud Kivu était conduite par les services de l'Ordonnateur national, représenté par le Chargé de Programmes Infrastructures, Monsieur Frédéric MAWELA KALALA.

Le programme de la visite et de la réunion se présentait comme suit :

- **9h00 à 9h15** : Réunion de prise de contact ;
- **10h00 à 10h30** : Visite des deux rives du pont RUZIZI (Bukavu et Cyangungu) ;
- **11h30 à 12h00** : Réunion de clarification avec les entreprises

A la réunion de prise de contact, le Chargé de Programmes a fait un bref aperçu sur le projet en apportant des précisions sur un certain nombre des points.

Les points suivants constituent l'essentiel des préoccupations soulevées par les soumissionnaires et des clarifications apportées par les services de l'ON, il s'agit notamment de précisions sur:

Le plan institutionnel et procédurier :

- le pouvoir adjudicateur est le Ministère des finances de la RDC ;
- le caractère intégrateur des travaux qui s'inscrivent dans le cadre régional de la CEPGL ;
- le financement est le PIN 9^{ème} FED RDC ;
- les contraintes administratives dont notamment l'échéance de la N+3 fixée au 17 décembre 2010 qui s'impose sur la date de la contractualisation du marché ;

Sur le plan technique

- la nature du pont projeté : pont mixte, acier-béton ;
- statique de l'ouvrage : pont à une travée dont la portée mesurée entre axes d'appuis est de 62 mètres ;
- culées en béton armé, fondées sur semelles ;
- les contraintes liées accès au pont avec les différents accords en plan comme indiqués sur la vue en plan joint en annexe du dossier.

Questions liées à la mise en oeuvre du projet :

- La question essentielle concerne la durée du projet qui est fixée à 12 mois jusqu'à la réception provisoire ;
- La logistique liée au transport des poutres métalliques et surtout et la mobilisation du matériel pour le lancement de ces poutres ;

Pour toutes les autres supplémentaires, le président de séance a précisé que les questions doivent être envoyées au pouvoir adjudicateur suivant l'adresse affichée dans l'avis du marché au plus tard le 18 octobre 2010.

Commencé à 11h30, la réunion de clarification avec les entreprises a pris fin 12h00

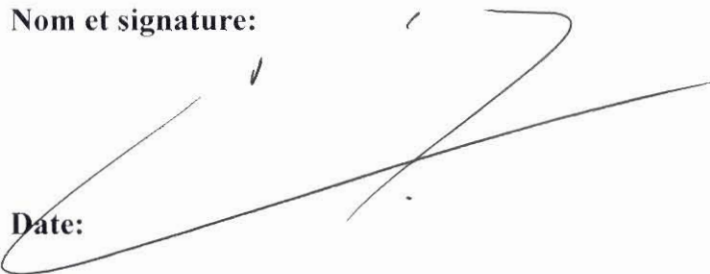
Monsieur MAWELA KALALA



Chargé de Programmes Infrastructures

Approuvé par l'Ordonnateur national délégué :

Nom et signature:



Date:

Annexe : liste des participants à la visite

